

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 juin 2012**

-----

**2012 DFPE 360** Subvention (11.000 euros) à l'Association des Ludothèques d'Ile de France (13e).

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention de 11.000 euros à l'Association des Ludothèques d'Ile de France- ALIF (13e) ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement ; en date du 7 juin 2012

Sur le rapport présenté par Madame Olga Trostiansky, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 - Une subvention de fonctionnement de 11.000 euros est attribuée à l'Association des Ludothèques d'Ile de France –ALIF (13e) (37601-X08134-2012\_02090 et 2012\_05660).

Article 2 - La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris.